

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1679



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 14 septembre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES	5-6
COMMISSION DU CALENDRIER	6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-8
TIRAGE DES COUPES	8-9
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	11
PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU JEUDI 24 JUN 2021	11-12
QUOI DE 9 A LA TECHNIQUE	13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

ASSEMBLEE GENERALE

Compte tenu des contraintes sanitaires, l'Assemblée Générale du District se tiendra, **en distanciel** :

LE SAMEDI 9 OCTOBRE 2021

La possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée est prévue par le décret relatif à l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales, dont l'application est, à ce jour, prévue jusqu'au 30 septembre 2021, mais dont on peut penser qu'elle sera prorogée comme cela s'est déjà produit.

Si ce n'était pas le cas, l'Assemblée Générale serait organisée à une autre date ou sous une autre forme.

QUESTIONS POSEES PAR LES CLUBS

Elle devront, pour être portées à l'ordre du jour, être signées du Président du club et parvenir au District au plus tard le **mardi 28 septembre 2021**



AGENDA 2021 / 2022
SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1er	2	3

Le 13/09/21

Réunion Critérium Départementaux au District et en Webinaire

Le 14/09/21

Formation FMI au District

Le 15/09/21

Formation Arbitres Régionaux, Jeunes et Seniors au District

Le 17/09/21

Réunion Plateaux Espoirs U8-U9 au District

Le 18/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District

Formation Président de club - 1ère partie - au District

Formation FMI Arbitres au District

Le 20/09/21

Réunion Plateaux classiques U6-U9 au District et en Webinaire

Réunion Football Féminin en Webinaire

Le 21/09/21

Formation FMI au District

Le 22/09/21

Test théorique Arbitres CDM au District

Le 25/09/21

Formation Initial à l'Arbitrage - 1ère session - au District



Extrait du procès-verbal du Comité de Direction
du Jeudi 3 décembre 2020

La hiérarchisation des désignations d'Arbitres officiels sur les compétitions du District

. Samedi Après-midi

D 1 U 14 Arbitre central
D 2 U 14 Arbitre central

D 1 Féminines Seniors Arbitre central

. Dimanche matin

D 1 Vétérans Arbitre central
D 2 Vétérans Arbitre central
D 1 C.D.M. Arbitre central

. Dimanche Après-midi

D 1 Seniors Arbitre central + Arbitres-assistants
D 1 U 18 Arbitre central
D 1 U 16 Arbitre central
D 2 Seniors Arbitre central
D 3 Seniors Arbitre central
D 4 Seniors Arbitre central
D 2 Seniors Arbitres-assistants
D 2 U 18 Arbitre central
D 2 U 16 Arbitre central
D 5 Seniors Arbitre central



Voici un document qui répondra à toutes vos questions sur le
PASS SANITAIRE. [Cliquez ici](#)



FOOT LOISIR

U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF souhaite lancer un critérium U14 et U16 à 8.

Les clubs intéressés peuvent s'engager.



Réunions de début de saison FA

FOOTBALL ANIMATION REUNIONS DEBUT DE SAISON

Compte tenu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison. Voici la liste de toutes les réunions :

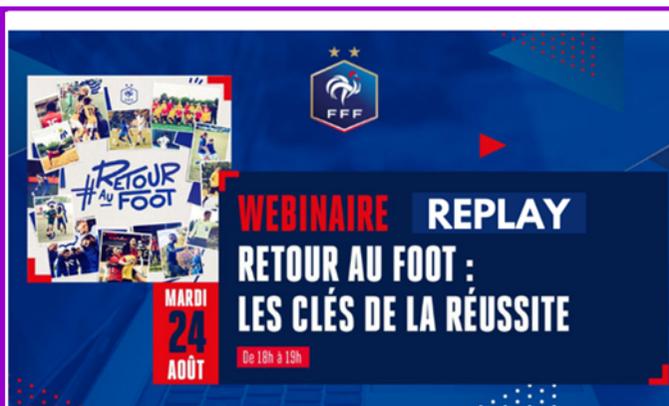
Vendredi 10 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Critériums Espoirs U10-U13

Lundi 13 septembre en présentiel & webinaire
Réunion Critériums Départementaux U10-U13

Vendredi 17 septembre en présentiel au siège du District
Réunions Plateaux Espoirs U8-U9

Lundi 20 septembre en présentiel & webinaire
Réunion Plateaux Classiques U6-U9

Attention, toutes les réunions prévues au District nécessiteront la présentation du pass sanitaire pour y assister.



Pour voir ou revoir le Webinaire
« Retour au foot, les clés d'une reprise réussie » ?
proposé par la F.F.F., mardi 24 août 2021,
[cliquez ici](#)

CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES



« Décision relative à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts »

Retrouvez, [en cliquant ici](#), les documents suivants :

- Le procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 20 août 2021
- Le protocole de reprise pour les Championnats Nationaux
- Le Protocole de reprise pour les Championnats Régionaux et Départementaux

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON



En cliquant ici, vous trouverez un tutoriel sur l'utilisation de l'application Feuille de Match Informatisée

- ✓ Comment créer et/ou modifier un compte ?
- ✓ Comme créer un compte « Invité » ?

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

[Un club, une équipe de dirigeants formés]

11.09 TRÉSORIER

14.09 F.M.I.

18.09 PRÉSIDENT (1)

21.09 F.M.I.

16.10 PRÉSIDENT (2)

30.10 RESPONSABILITÉS ET
ASSURANCES SPORTIVES



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants prévues en Septembre et Octobre 2021,
[cliquez ici](#)

**COMMUNIQUÉ
DE LA LIGUE DE PARIS
ILE DE France DE FOOTBALL**



Le dispositif « Pass'Sport » est officiellement lancé.

Piloté localement par les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs Franciliens et par la DRAJES d'Ile-de-France, le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant, destinée à financer tout ou partie de son inscription dans un club. Près de 5,4 millions d'enfants, âgés entre 6 et 17 ans (révolus au 30 juin 2021), peuvent bénéficier de ce dispositif. Il est réservé aux bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire, de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et de l'Allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Afin de vous accompagner dans la mise en place du Pass'Sport au sein de votre association, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France et le Ministère chargé des Sports ont publié un document complet et récapitulatif reprenant toutes les dispositions de l'opération, ainsi que les modalités de remboursement pour les clubs. Nous vous invitons à en prendre connaissance en pièce jointe.

Pour toute question :

- ✓ vous pouvez consulter la page dédiée en cliquant [ici](#)
- ✓ contacter la DRAJES d'Ile-de-France à cette adresse : drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr



Année scolaire 2021 - 2022



La carte PASS+ offre plusieurs services dont :

- Une aide financière de 100 € pour les jeunes boursiers et 80 € pour les autres jeunes, pour régler des activités sportives et culturelles,
- Une offre de « bons plans » culturels et sportifs sous forme de réductions, jeux-concours, invitations, etc.

Aujourd'hui, plus de 90 000 jeunes sont inscrits au PASS+. Le dispositif s'appuie également sur un réseau de plus de 2 200 organismes affiliés commun aux 2 départements. Ainsi, les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent si elles le souhaitent utiliser leurs aides financières partout sur le territoire interdépartemental.

L'affiliation d'une structure (dont les associations sportives par exemple) au dispositif PASS+ est gratuite et permet d'apparaître sur la liste des organismes affiliés consultable par les familles, de communiquer sur les activités proposées et de bénéficier de ce moyen de paiement. C'est donc une opportunité pour eux de faire connaître leurs services, leurs offres et d'élargir leur fréquentation.

La plaquette d'information : [CLIQUEZ ICI](#)

La vidéo de présentation du dispositif : [CLIQUEZ ICI](#)

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
pôle emploi

Information du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport 78 (S.D.J.E.S. 78)

Une aide de 533 € à 1066 € par mois

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Une opportunité pour les employeurs du secteur non marchand

Les clubs ont la possibilité de recruter des personnels contractuels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

L'aide versée à l'employeur représente 60 % à 80 % du S.M.I.C. brut pour les contrats allant de 20 h à 30 h, laissant un reste à charge mensuel pour un jeune de moins de 25 ans compris entre 178 et 467 € selon la durée du contrat et le profil du salarié.

De nombreux emplois peuvent ainsi être pourvus au sein des clubs : accompagnement de jeunes, soutien à la scolarité, accueil du public, réalisation d'animations, ...

Le recrutement est très simple :

il suffit de définir une **fiche de poste**, qui peut être une création ou un poste habituellement utilisé par un contractuel de droit commun au sein de la structure, et de **prendre l'attache de l'agence Pôle Emploi** compétente, qui se chargera de **leur soumettre des candidatures** correspondant aux publics éligibles.

Ce dispositif permet ainsi :

- à un club d'embaucher un jeune ou une personne en difficulté d'insertion à un coût très réduit pour une durée minimale de 6 mois et d'accroître ainsi sa capacité à répondre à la demande de son territoire,
- à un jeune ou à une personne en difficulté d'insertion d'accéder à une nouvelle expérience professionnelle, qui est souvent la clé d'un parcours d'insertion professionnelle réussi.

Pour en savoir plus, [Cliquez ici](#)

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Mardi 7 septembre 2021

Président : M. Guy BEAUBIAT
Présents : Mmes Cécile ESPINE, Lydia FERRENBACH, M; Loïc JOUBERT, M. Luis GOMES PEDRO (en autoconférence)
Excusés : MM. Jean-Claude CORNUAULT, Gérard DACHEUX, Jean-Marc DENIS, Rémi FERREY, Laurent TESSIER

ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES AU TITRE DE L'ARBITRE

- ✓ **EXAMEN DE LA RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE A L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES AU TITRE DE L'ARBITRE**

M. Mustapha JINAMI, élu en qualité d'Arbitre au sein du Comité de Direction du District lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2020, a démissionné de ses fonctions, pour des raisons familiales et personnelles.

Il résulte des Statuts du District :

- de l'article 13.3, que :

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents Statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent.

Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'Arbitre ou d'Eduteur, de médecin ou de représentant du Football diversifié doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

- de l'article 13.2.1, relatif aux **conditions générales d'éligibilité**, que :

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la F.F.F., de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la F.F.F., la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles ;
- tout salarié à titre permanent du District.

- de l'article 13.2.2, relative aux **conditions particulières d'éligibilité**, que :

L'Arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de

football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la F.F.F.

Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la Commission d'arbitrage du District depuis 3 ans au moins.

En application de ces dispositions, pour combler la vacance causée par la démission de M. Mustapha JINAMI, M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, proposera à l'Assemblée Générale du 9 octobre 2021, la candidature de M. Victor SIMON, à l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de l'Arbitre.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 16 des Statuts du District, la Commission de Surveillance des Opérations Électorales a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort,
- accéder à tout moment au bureau de vote,
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions,
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

Il appartient à la Commission de Surveillance des Opérations Électorales de se prononcer sur le respect, par M. Victor SIMON, des conditions d'éligibilité prévues par les articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District, qui doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

✓ VERIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

La Commission,

Après avoir pris connaissance du dossier transmis par le Président du District, comprenant notamment l'accord de M. Victor SIMON pour qu'il soit proposé comme candidat,

Constata que M. Victor SIMON :

- **au regard des conditions générales d'éligibilité :**

- a été nommé, par le Comité de Direction du District du 24 juin 2021, en qualité de membre de la Commission de District de l'Arbitrage, poste qu'il occupait déjà la saison précédente, ce qui atteste de sa qualité, depuis au moins 6 mois, de licencié individuel du District,
- est domicilié sur le territoire du District des Yvelines,
- est majeur,
- a produit une déclaration de non-condamnation à une peine qui ferait obstacle à son inscription sur les listes électorales, ou à une sanction d'inéligibilité à temps qui serait de nature à lui interdire d'être candidat, ainsi que la copie de sa carte d'électeur,

- rempli, à la date de la candidature, les conditions générales d'éligibilité fixées par l'article 13.2.1 des Statuts du District.

• au regard des conditions particulières d'éligibilité :

- a produit :
• une copie de sa licence d'Arbitre de la saison 2021 / 2022,
• une attestation délivrée par le Président de l'Union Nationale des Arbitres de Football des Yvelines, certifiant qu'il est membre de l'U.N.A.F. 78.

Il est par ailleurs constaté que, comme prévu par les dispositions de l'article 13.2.2.a) des Statuts-types des Districts et des statuts du District des Yvelines, M. Victor SIMON, a été choisi après concertation avec l'association représentative des Arbitres, en l'occurrence l'U.N.A.F. 78.

Dans ce but, ont été joints à la déclaration de candidature, pour démontrer l'existence de cette concertation, les échanges que M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, a eus à ce sujet avec M. Sébastien D'ORIANO, Président de l'U.N.A.F. 78.

- rempli, à la date de la candidature, les conditions particulières d'éligibilité fixées par l'article 13.2.2 des Statuts du District.

En conséquence,

La Commission,

Jugeant en premier et dernier ressort,

Conformément à l'article 16 des statuts-types figurant en annexe des Statuts de la FFF, repris à l'article 16 des statuts du District des Yvelines, se prononce sur la recevabilité de la candidature de M. Victor SIMON à l'élection d'un membre du Comité Direction du District des Yvelines qui aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale,

Dit recevable la candidature de M. Victor SIMON, présentée par M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District, à l'élection d'un membre du Comité de Direction, au titre de l'Arbitre.

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 13 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS ENGAGEMENTS

SENIORS

- ESSARTS LE ROI AGS 1 : **Affecté en D5D**
Ce qui implique que :
➤ MONTIGNY LE BTX passe de **D5D en D5C**
➤ LONGNES FC 1 : **Affecté en D5A**
➤ PLAISIROIS FO 3 : **Affecté en D5C**

VETERANS

- MAULOISE US 12 : **Affecté en D5B**

U18

- Forfait général de BOUGIVAL FOOT en D3-C.
➤ Forfait général des ESSARTS LE ROI A.G.S. EN D3-D

- CONFLANS FC 2 : **Affecté en D3C**
➤ MARLY LE ROI FC 2 : **Affecté en D3C**
➤ SPORT PARIS OUEST : **Affecté en D3C**

U16

- D3 : Forfait général POISSY AS
➤ D4C : Forfait général FONTENAY FLEURY FC 2

- SPORT PARIS OUEST : **Affecté en D4C**
➤ VILLENES ORGEVAL FC 2 : **Affecté en D4A**

U14

- Forfait général : CHAMBOURCY ASM 2

- SPORT PARIS OUEST : **Affecté en D4D**
Par conséquent BOUGIVAL FOOT 1 passe en D4C.

- VOISINS FC 3 : **Affecté en D4E**

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/09/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, J. VESQUES, P. GUILLEBAUX (CD) et MME Y. RUPERT.

Absents excusés : MM. L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT et F. GOBIN.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

CDM

D2-A ANDRESY F.C. 5

U18

D3-C BOUGIVAL FOOT 1
D3-D ESSARTS LE ROI A.G.S. 1

U16

D3-B POISSY A.S. 3

U14

D4-C CHAMBOURCY A.S.M. 1

ENGAGEMENTS SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022. Le calendrier des rencontres est en ligne :

10 ÉQUIPES

- BUC FOOT AO 1
- CHESNAY 78 FC 1
- ELANCOURT OSC 1
- HOUILLES AC 1

- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- SARTROUVILLE FC 1
- TRAPPES ES 1
- VERNEUIL FOOT 1
- VERSAILLES 78 FC 1
- VIROFLAY U.S.M. 1

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022. Compte-tenu des dernières modifications d'engagements, le calendrier des rencontres sera publié très prochainement :

16 ÉQUIPES

- ACHERES CS (1)
- BAILLY NOISY SFC (1)
- CARRIERES SUR SEINE US (1)
- CHANTELOUP LES V. US (1)
- ETANG ST NOM ES (1)
- GUYANCOURTE ES (1)
- IN AS (1)
- LE PECQ US (1)
- MAISONS LAFFITTE FC (1)
- MAUREPAS AS (1)
- MONTIGNY LE BTX AS (1)
- OVILLOISE (2)
- PORT-MARLY CS (1)
- SARTROUVILLE ES (1)
- VOISINS FC À L'ANCIENNE (1)

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D1 pour la saison 2021-2022. Les calendriers des rencontres sont en ligne :

10 ÉQUIPES

- ASJA 1 (Engagement à faire sur Extranet de la Ligue et Gymnase à déterminer)
- ASCT 1
- CBPS 1
- CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- FONTENAY LE FLEURY FC 1
- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR 1
- LA TOILE 2

- VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY 2
- MONTESSON US 1
- TRAPPES YVELINES 2

Voici un récapitulatif des clubs engagés en D2 pour la saison 2021-2022 :

12 ÉQUIPES

- ANDRESY AS 1
- CBPS 2
- FONTENAY LE FLEURY FC 2
- CHATOU FC 1
- HOUDANNAISE REGION FC 1
- LES MUREAUX OFC 1
- PERRAY FOOT ES 1
- ROSNY SUR SEINE CSM 1
- RÊVES D'ENFANCE A.A. 1 (Gymnase à déterminer)
- ST CYR AFC 1
- ST CYR AFC 2
- LA VERRIERE FC 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2021-2022 :

21 ou 22 ÉQUIPES

- ANDRESY F.C.
- BONNIERES FRENEUSE F.C.
- **BOUAFLE / FLINS ENT. (en attente de confirmation)**
- CONFLANS F.C.
- CROISSY U.S.
- EPONE USBS
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU A.S.
- JUZIERS F.C.
- MARCQ F.C.
- MAULOISE U.S.
- MAUREPAS A.S.
- MEULAN C.N.
- MEZIERES A.J.
- MONTIGNY LE BX A.S.
- PERRAY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANNAISE F.C.

- ROSNY S/SEINE C.S.M.
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VAUXOISE E.S.
- VILLEPREUX F.C.

COURRIERS

529181 DAMARTIN EN SERVE AS

Pris note du courrier concernant les changements de terrains.
Veillez prévenir les équipes adverses.

518355 ACHERES CS

Pris note du courrier d'ACHERES concernant l'impraticabilité du terrain Albert Leraillé.

La Commission demande l'arrêté municipal ainsi que la liste des matches concernés.

600690 BANQUE DE FRANCE AS

Demande du club pour reporter les matches vétérans en raison des jeux mondiaux FFSE.

La Commission vous demande de fournir d'un justificatif.

DEMANDES VETERANS

D4-B DU 19/09/2021

51517.1 MARLY LE ROI US 11 / CELLOIS CS 11

Demande de Marly pour inverser le match.

En attente accord écrit de Cellois.

D5-D DU 19/09/2021

51827.1 ST ARNOULT FC 78 12 / COIGNIERES FC 11

Demande de ST ARNOULT pour reporter le match.

Compte tenu du motif invoqué la commission ne peut donner son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

500650 VERSAILLES 78 FC

Demandes du club pour changer les horaires de matches de plusieurs catégories.

La Commission étudie le dossier et prendra sa décision la semaine prochaine.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe

SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D5-C DU 10/10/2021
50724.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

D5-C DU 14/11/2021
50737.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

D3-A DU 25/10/2020
50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant

6 matches à huis clos dont 3 avec sursis pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon

- déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos (art 40 alinéa 6 du RS du DYF).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 26/09/2021
50291.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHAMBOURCY ASM 1

D3-A DU 10/10/2021
50298.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LIMAY ALJ 2

D3-A DU 14/11/2021
50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

TIRAGE DES COUPES

ATTENTION

Les Championnats du District des Yvelines de Football priment sur les Coupes des Yvelines de Football (Article 12.3 du R.S. du D.Y.F.)

COUPE DES YVELINES

VETERANS

Dimanche 3 Octobre 2021 à 9h30

543421.1 Ablis F.C. Sud 78 11	- Beynes F.C. 11
543481.1 Andresy F.C. 11	- Bougainvillees Afdom 11
543501.1 Aubergenville FC 11	- Acheres C.S. 11
543461.1 Auteuillois A.S.11	- Conflans Portugais 11
543431.1 Banque France As 11	- Brevat Longnes F.C. 11
543521.1 Blaru A.S.I. 11	- Bonnières Freneuse 11
543531.1 Bois D'Arcy A.S. 12	- Coignieres F.C. 11
543281.1 Buc Foot Ao 11	- Pecq Us Le 11
543321.1 Port Marly C.S. 11	- Conflans F.C. 11
543511.1 Cernay/Bonn./Us17 11	- Aubergenville Port 11
543471.1 Chambourcy Asm 11	- Chesnay 78 F.C. Le 11
543491.1 Chanteloup Les V Us 12	- Magny 78 F.C. 11

543291.1 Perray Foot. Es 11	- Houilles A.C. 11
543451.1 Ecqueville E.F.C. 11	- Guerville Arnouville 11
543311.1 Elancourt O.S.C. 11	- Montesson U.S. 11
543301.1 Usbs Epone 11	- Chatou As 11
543161.1 Versailles Estrela 11	- Maurepas As 12
543371.1 Maurecourt F.C. 11	- Clayes Ss/Bois U.S.M 11
543261.1 Poissy St G. Chi As 12	- Guyancourt Es 11
543121.1 Issou As 11	- Porcheville Fc 12
543151.1 Vesinet F.C. 11	- Marly Le Roi U.S. 11
543381.1 Limay Alj 11	- Bouafle /Flins Ent. 11
543411.1 Lfc Magnanville 11	- Juziers F.C. 11
543551.1 Mantois 78 Fc11	- Carrieres S/Seine Us 11
543341.1 Marcq Fc 11	- Montigny Le Bx As 11
543221.1 Mauloise U.S. 11	- Voisins F.C. 12
543401.1 Mesnil Le Roi A.S. 11	- Houdanaise Region Fc 11
543241.1 Mesnil St Denis Asl 11	- Bougival Foot 11
543231.1 Mezieres/Serbie 11	- Meulan C.N. 11
543351.1 Neauphle-Pont.11	- Montfort Fc 11
543441.1 Conflans Patronage 11	- Carrieres Gresillons 11
543201.1 Poigny La Foret Us 11	- Guitrancourt Asf 11
543271.1 Verneuil Portugais 11	- Gargenville/Lainv 11
543361.1 Rambouillet Yve. 11	- Houilles S.O. 12
543211.1 Rosny S/Seine CSM 11	- Gazeran Afl 11
543391.1 St Arnoult F.C. 78 11	- Jouy En Josas U.S. 11
543191.1 St Germain En Laye 11	- Croissy U.S. 11
543331.1 Trappes E.S. 12	- Verneuil Foot 11
543541.1 Tremblay S/ Mauldre 11	- Maisons-Laffitte F.C 11
543181.1 Vallee 78 F.C.11	- Yvelines U.S. 11
543251.1 Vauxoise Es 11	- Louveciennes As 12
543131.1 Velizy Asc 11	- Fontenay Fleury F.C.11
543111.1 Versailles 78 Fc 11	- Triel Ac 11
543171.1 Villennes Orgeval 11	- Plaisirois F.O. 11
543141.1 Villepreux F.C. 11	- Mureaux O.F.C. Les 11

Exempt :

- CELLOIS CS 11

COUPE DU COMITÉ VETERANS

Dimanche 3 Octobre 2021 à 9h30

542941.1 Andresy F.C. 12	- Vauxoise Es 12
543101.1 Aubergenville F.C. 12	- Montigny Le Bx As 12
542841.1 Beynes F.C. 12	- Maisons-Laffitte F.C 12
542981.1 Bonnières Freneuse 12	- Vallee 78 F.C. 12
542911.1 Bougival Foot 12	- Versailles Estrela 12
542881.1 Buc Foot Ao 12	- Bois D'Arcy A.S. 13
542831.1 Carrieres S/S Us 12	- Bucheloise/Mantois 12
542891.1 Chambourcy Asm 12	- Villennes Orgeval 12
543091.1 Chatou As 12	- Montesson U.S. 12
542961.1 Coignieres F.C. 12	- Velizy Asc 12
543051.1 Croissy U.S. 12	- Verneuil Portugais 12
543061.1 Guyancourt Es 13	- Aubergenville F.C. 13
543081.1 Fontenay Fleury FC 12	- Guerville Arnouville 13
543031.1 Guerville Arn. 12	- Bougival Foot 13
542971.1 Houilles A.C. 12	- Voisins F.C. 13
543041.1 Juziers F.C. 12	- Mauloise U.S. 12
542991.1 Chesnay 78 F.C. Le 12	- Villepreux F.C. 12
542871.1 Pecq Us Le 12	- Velizy Asc 13

542861.1 Magny 78 F.C. 12	- Acheres C.S. 12
543011.1 Meulan C.N. 12	- Maurepas As 13
542931.1 Montesson U.S. 13	- Triel Ac 12
543021.1 Montigny Le Bx As 13	- Neauphle-Pont. 12
542851.1 Plaisirois F.O. 12	- Rambouillet Yvelines 12
542921.1 Brevat Longnes F.C. 12	- Versailles 78 Fc 12
543001.1 Conflans Portugais 12	- Serbie/Mezieres 12
542951.1 Houdanaise Reg. Fc 12	- Vesinet F.C. 12
542901.1 St Arnoult F.C. 78 12	- Yvelines U.S. 12
543071.1 Trappes E.S. 13	- Guyancourt Es 12

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion restreinte du 13/09/21

MUTATIONS

La Commission prenant connaissance du PV de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 7 septembre 2021, récapitule la liste des affectations des mutés supplémentaires pour nos clubs yvelinois, tenant compte également des mutés supplémentaires au titre du football féminin (YF N°1674) et du Statut de l'Arbitrage de la Commission Départementale (YF N°1675).

ABLIS FC SUD 78	1 en Seniors D5
AUBERGENVILLE F.C.	1 en Seniors D1
CELLOIS CS	2 en U18 R3
CHESNAY 78 F.C.	2 en Seniors D1
ECQUEVILLY ESC	1 en Seniors D4
ELANCOURT O.S.C.	2 en Seniors D2
EPONE USBS	2 en Seniors D1
CLAYES SOUS BOIS USM	2 en Seniors D3
GUERVILLE ARNOUVILLE AS	1 en Seniors D4
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.	1 en Seniors D2
HARDRICOURT US	2 en Seniors D2
HOUDANAISE REGION FC	2 en Seniors D2
HOUILLES AC	1 en U16 D1
MAGNY 78 F.C.	1 en Seniors D4
MAURECOURT FC	1 en Seniors D5
MONTIGNY LE BX AS	2 en Seniors D2
PLAISIROIS FO	2 en Seniors D2
PLAISIR PORTUGAIS AS	1 en CDM D1
RAMBOUILLET YVELINES F.C.	2 en Seniors D2
ROSNY S/SEINE C.S.M.	1 en Seniors D2
SARTROUVILLE F.C.	1 en Seniors D1
VAUXOISE ES	1 en Seniors D4
VELIZY A.S.C.	3 en Seniors D2
VERNEUIL SUR SEINE U.S.	1 en Seniors D2
VERSAILLES 78 F.C.	1 en Seniors Féminines D1
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE	2 en Seniors D4
VOISINS F.C.	1 en Seniors D1
YVELINES US	2 en Seniors D5

La Commission transmet à la Ligue ces informations concernant les équipes ayant affecté des mutés supplémentaires sur des équipes Régionales.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 6 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT 2021

Cette rentrée 2021/2022 sera sans aucun doute encore "particulière". Suite à l'Arrêt prolongé de la pratique normale du football en 2021 avant une légère reprise en juin, mais suivi des vacances scolaires d'été, la Reprise 2021 doit être réussie afin : De permettre de remobiliser, de rassurer les pratiquants et leurs parents ; D'attirer comme chaque saison de nouveaux.elles joueur.se.s notamment chez les plus jeunes (U6 à U11).

Pour consulter la liste des inscrits à cette Rentrée du Foot : [Cliquez ici](#)

La documentation vous sera disponible très prochainement et les dotations seront remises aux clubs inscrits lors des réunions des 13 & 20 septembre.

REUNIONS DEBUT DE SAISON

Compte tenu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur, la Commission a réadapté le calendrier des réunions de début de saison. Voici la liste de toutes les réunions :

Vendredi 17 septembre en présentiel au siège du District (19h00)
Réunions Plateaux Espoirs U8-U9

Lundi 20 septembre en présentiel & webinaire (19h00)
Réunion Plateaux Classiques U6-U9

Attention, toutes les réunions prévues au District nécessiteront la présentation du pass sanitaire pour y assister.

ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

Merci de saisir les coordonnées de tous vos responsables de catégorie Football Animation en [cliquant ici](#).

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

La Commission publiera prochainement les plateaux.

Inscriptions après clôture

U7

EPONE USBS : 2 équipes le 16/10
FOURQUEUX OMS : 4 équipes
GARGENVILLE STADE : 2 équipes
HOUILLES AC : 12 équipes
LIMAY ALJ : 6 équipes
MAGNY 78 FC : désinscription pour le 02/10.
PLAISIROIS FO : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes au lieu d'une
VELIZY ASC : 7 équipes

U9

BÉYNES FC : ne pourra pas accueillir de plateaux (travaux terrain)
EPONE USBS : 2 équipes les 9 & 23/10
FOURQUEUX OMS : 4 équipes
GARGENVILLE STADE : 3 équipes
HOUILLES AC : 8 équipes
LIMAY ALJ : 4 équipes
TESSANCOURT FC : 2 équipes les 25/09 & 09/10 et 2 équipes le 23/10

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Liste des clubs inscrits

- BAILLY NOISY SFC
- CARRIERES S/S US
- CHANTELOUP US
- CHATOU AS
- CONFLANS FC
- ELANCOURT OSC
- FONTENAY FLEURY FC
- GUYANCOURT ES
- HOUILLES AC
- LIMAY ALJ
- MANTOIS 78 FC
- MAURECOURT FC
- MONTESSON US
- MONTIGNY LE BX AS
- PLAISIROIS FO
- POISSY AS
- SARTROUVILLE ES
- TRAPPES ES
- VELIZY ASC
- VERNEUIL US
- VERSAILLES 78 FC

- VILLENES ORGEVAL FC
- VIROFLAY USM
- VOISINS FC

Tous ces clubs sont conviés à la réunion de présentation du dispositif, ce vendredi 17 septembre à 19h00 au siège du District.

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter la liste des inscrits sur les Challenges d'Automne U10-U13 : [Cliquez ici](#)

GARGENVILLE STADE : 1 équipe U11 + 1 équipe U12

La Commission publiera prochainement les plateaux.

AUTEUILLOIS AS

Le club ne souhaite participer qu'à la journée du 2 octobre. La Commission prend note.

ENGAGEMENTS U10-U13

Retrouvez la liste de toutes les équipes U10-U13 engagées à ce jour. Il manque encore de nombreux clubs, merci de nous contacter par mail avec le récapitulatif de vos engagements par Critérium. Pour consulter la liste, [cliquez ici](#).

Modifications/inscriptions équipes

U10-U11

ACHERES CS : 2 équipes par année d'âge
 BOUAFLE FLINS ES : 2 équipes sans distinction d'âge
 CHANTELOUP US : 2 équipes par année d'âge
 CHESNAY 78 FC : 4 équipes sans distinction d'âge
 CLAYES S/BUSM : 2 équipes par année d'âge
 FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes sans distinction d'âge
 GARGENVILLE STADE : 1 équipe sans distinction d'âge
 MAGNANVILLE LIONS : 3 équipes sans distinction d'âge
 MONTIGNY LE BX AS : 2 équipes sans distinction d'âge
 MEZIERES AJSL : 3 équipes sans distinction d'âge
 VILLEPREUX FC : 3 équipes sans distinction d'âge
 YVELINES US : 2 équipes par année d'âge au lieu de sans distinction

U12-U13

ACHERES CS : 1 équipe sans distinction d'âge
 CHANTELOUP US : 2 équipes par année d'âge
 CLAYES S/B USM : 2 équipes par année d'âge + 1 sans distinction
 GARGENVILLE STADE : 1 équipe sans distinction
 MAGNANVILLE LIONS : 3 équipes sans distinction d'âge
 MONTIGNY LE BX AS : équipe sans distinction d'âge
 MEZIERES AJSL : 2 équipes sans distinction d'âge
 MONTFORT USY : 1 équipe sans distinction d'âge
 VILLEPREUX FC : 3 équipes sans distinction d'âge

CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

Retrouvez toutes les informations relatives aux Critériums Espoirs U10-U13 qui débutent ce samedi 18 septembre, par une journée de plateaux.

Pour consulter les informations, [cliquez ici](#).

U10-U11

U10 Poule A N°3 : PLAISIROIS FO

Le club nous informe qu'il ne peut recevoir ce plateau en raison d'une manifestation sportive autre que le football sur ses installations.

La Commission est dans l'attente de l'accord du club de VELIZY ASC pour éventuellement recevoir 2 plateaux ce samedi matin.

U10 Poule B N°2 : PARIS SAINT GERMAIN FC

Le club nous informe que toute son équipe est en quarantaine suite à un joueur testé positif.

La Commission, décide de modifier le site d'accueil pour désigner BAILLY NOISY SFC. Concernant la tenue de ce plateau, celle-ci est soumise à la réception d'un courrier de l'ARS indiquant que le virus est circulant dans la catégorie. Si un courrier, parvient avant vendredi 17 septembre au District, la Commission reportera ce plateau. Sans celui-ci, le plateau sera maintenu.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11 FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Pour inscrire vos équipes sur les plateaux Jour de Coupe U10&U11 & Festival Foot U13 Pitch [cliquez ici](#).

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 13 septembre 2021

Présents : Jean-François DUPONT (président), Valérie LAURENT (vice présidente), Dorette ETEME ELANGUE, Laura BOCHER, Jean-Pierre DENIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

WEBINAIRE DE RENTREE

Un webinaire de présentation de la saison pour le football féminin aura lieu lundi 20 septembre 2021 19h00.

Un lien sera envoyé à tous les clubs pour y participer.

CALENDRIER GENERAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

CRITERIUMS U15F, U18F ET SENIORS F

Dans un souci d'harmonisation avec les autres Districts Franciliens, **les critères U15F, U18F et Séniors F se joueront désormais à 8** et non plus à 7.

Le Comité de Direction du District a validé ce changement lors de sa réunion du 24 juin 2021.

INSCRIPTIONS AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Vous pouvez consulter les inscriptions en cliquant [ici](#). Ces inscriptions étaient modifiables jusqu'au dimanche 12 septembre 2021 pour les U11 F à 5 et jusqu'au 19 septembre 2021 pour les autres catégories.

PLATEAUX DE DEBUT DE SAISON - FOOT A 8

Les plateaux de foot à 8 du 25 septembre 2021 sont désormais disponibles, cliquez [ici](#) pour les consulter.

Le Challenge automne des samedis 2, 9 et 16 octobre sera prochainement disponible. Attention la FMI sera utilisée pour ce challenge

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 03/09/2021

Présents : MME VESQUES J., MM. JOUBERT L (Président), VESQUES J. (Vice président) PANARIELLO R, LEDUC J-P (Représentant du comité directeur), GUILLEBAUX P (Représentant du bureau), NOBLET C , TEXIER N. (Représentant de la Technique),
Excusés : MM. RUBANY JM , PANARIELLO A. , PAINDEPICE L, DE SOUSA C, DEBEAUPUIS P. (Représentant de la CDA)
Non excusés : MM BERC F.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Les inscriptions sont ouvertes, dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club (aucun frais d'inscription ne sera débité aux clubs).

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	64 places
U14	40 places
U16	32 places

La date de clôture d'inscription est prévue le **17 Octobre 2021**.

Selon les règles sanitaires actuelles le pass sanitaire sera nécessaire pour ces compétitions.

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

CHAMPIONNAT FUTSAL JEUNES

Afin de développer le Futsal, le DYF envisage de créer des championnats jeunes (U 11, U13, U15, U17) pour l'ensemble des clubs yvelinois et ouverts à tous licenciés.

Les clubs intéressés peuvent s'engager

FOOT LOISIR

U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori le DYF souhaite lancer un critérium U14 et U16 à 8 .

Les clubs intéressés peuvent s'engager .

COMITÉ DE DIRECTION DU SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA,

Excusés : Mmes Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Yves AVOIRTE, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE,

Assiste : M. William MARISSAL, Directeur

La séance est ouverte à 9 h 00

MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT

➤ Règlement Sportif du District

Il est proposé d'ajouter à l'article 20.2 du Règlement Sportif du District, les dispositions ci-après, qui seront applicables, pour la saison 2021 / 2022, dès le début des compétitions et **jusqu'à nouvel ordre** :

Si une équipe se trouve, pour quelque raison que ce soit, dans l'impossibilité de disputer une rencontre de compétition officielle, elle perdra la rencontre par forfait.

*Par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, dans le cas où le forfait aura été déclaré au District **au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit**, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.*

Le Comité de Direction adopte cette modification à l'unanimité.

➤ Règlement Sportif du District

Il est proposé de modifier comme suit les dispositions de l'article 17.6) du Règlement Sportif, dans le but de permettre à un joueur qui, en compétitions de jeunes (sauf en Départemental 1, exerce les fonctions d'Arbitre-assistant, d'être remplacé et de participer au match, sans être astreint à l'exercice desdites fonctions durant au moins une période

complète.

Il s'agit de rendre plus facile et moins contraignant le recours à des jeunes joueurs pour l'exercice des fonctions d'Arbitre-assistant.

Texte proposé

Article 17- ARBITRAGE - MATCH OFFICIEL

6)

...

En compétitions de jeunes :

la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match, la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer alors à ce match. Le changement d'arbitre-assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps **ou à la moitié de chaque période, lors d'un arrêt naturel du jeu.**

chaque club est dans l'obligation, si nécessaire, d'utiliser pour assurer les fonctions d'arbitre-assistant, un de ses joueurs inscrits sur la feuille de match, dans les conditions précitées.

Le Comité de Direction adopte cette modification à l'unanimité.

➤ Règlements :

- du Criterium Espoir U 12 & U 13 à 8

Il est proposé de modifier comme suit l'article 4 du Règlement du Criterium Espoir U 12 & U 13 à 8 :

Texte proposé
<p>Article 4 - ENGAGEMENTS</p> <p>Pour pouvoir participer au Critérium Espoir U 12 & U 13, les clubs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un effectif suffisant pour constituer 1 équipe U 12 et 1 équipe U 13.• Disposer au minimum d'un Educateur Fédéral licencié titulaire du C.F.F. 2, titulaire de la licence correspondante sur une des 2 équipes et d'un Animateur licencié attesté du C.F.F. 2 module U 13 sur l'autre équipe, présent sur chaque rencontre.• Disposer d'un terrain disponible à 16 h 00.• Accepter le principe de déplacements plus importants.• Participer à l'ensemble des rencontres des 3 phases prévues au calendrier général de la saison.• Accepter le système de bonus/malus concernant :<ul style="list-style-type: none">- La participation aux réunions organisées par le DYF des éducateurs désignés.- Le respect du règlement évolutif par phase de l'épreuve de jonglerie.- La réponse aux convocations de la Commission Football Animation.• Accepter le Règlement de la Compétition. <p>Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District avant la date limite fixée par la Commission d'organisation.</p> <p>La Commission peut refuser l'inscription d'un club si celui-ci n'a pas respecté l'une des obligations ci-dessus. De plus, pour qu'un engagement soit validé, il faut que le club inscrit dispose d'au minimum 12 licenciés U12 et 12 licenciés U13 à la date de la réunion d'information.</p> <p>Le nombre d'équipes qu'un club peut engager pour participer au Critérium Espoir U 12 & U 13 est limité à 1 équipe U 12 et 1 équipe U 13.</p> <p>Compte tenu du contexte sanitaire et de l'impact non négligeable que celui-ci a eu sur les formations d'éducateurs sur les deux dernières saisons, la Commission est susceptible d'accorder des dérogations d'encadrement, soumises à conditions. Le non-respect de ces conditions de dérogation pourra entraîner une sortie du dispositif en cours de saison et/ou une non-reprise du club la saison suivante.</p>

- du Criterium Espoir U 10 & U 11 à 8

Il est proposé de modifier comme suit l'article 4 du Règlement du Criterium Espoirs U 10 & U 11 à 8 :

Texte proposé
<p>Article 4 - ENGAGEMENTS</p> <p>Pour pouvoir participer au Critérium Espoir U 10 & U 11, les clubs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Disposer d'un effectif suffisant pour constituer 1 équipe U 10 et 1 équipe U 11.• Disposer au minimum d'un Educateur Fédéral licencié titulaire du C.F.F. 1, titulaire de la licence correspondante sur une des 2 équipes et d'un Animateur licencié attesté du C.F.F. 1 module U 11 sur l'autre équipe, présent sur chaque rencontre.• Accepter le principe de déplacements plus importants.• Participer à l'ensemble des rencontres des 3 phases prévues au calendrier général de la saison.• Accepter le système de bonus/malus concernant :<ul style="list-style-type: none">- La participation aux réunions organisées par le DYF des éducateurs désignés.- La réponse aux convocations de la Commission Football Animation.- Le respect du règlement évolutif par phase de l'épreuve de jonglerie.• Accepter le Règlement de la Compétition. <p>Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District avant la date limite fixée par la Commission d'organisation.</p> <p>La Commission peut refuser l'inscription d'un club si celui-ci n'a pas respecté l'une des obligations ci-dessus. De plus, pour qu'un engagement soit validé, il faut que le club inscrit dispose d'au minimum 12 licenciés U10 et 12 licenciés U11 à la date de la réunion d'information.</p> <p>Le nombre d'équipes qu'un club peut engager pour participer au Critérium Espoir U 10 & U 11 est limité à 1 équipe U 10 et 1 équipe U 11.</p> <p>Compte tenu du contexte sanitaire et de l'impact non négligeable que celui-ci a eu sur les formations d'éducateurs sur les deux dernières saisons, la Commission est susceptible d'accorder des dérogations d'encadrement, soumises à conditions. Le non-respect de ces conditions de dérogation pourra entraîner une sortie du dispositif en cours de saison et/ou une non-reprise du club la saison suivante.</p>

- du Criterium Espoir U 12 & U 13 à 8
- du Criterium Départemental U 12 / U 13 à 8, sans distinction d'âge
- du Criterium Départemental U 12 / U 13 à 8, par année d'âge
- du Criterium Espoir U 10 & U 11 à 8
- du Criterium Départemental U 10 / U 11 à 8, sans distinction d'âge
- du Criterium Départemental U 10 / U 11 à 8, par année d'âge

Il est proposé de modifier comme suit l'article 5 des Règlements des Criteriums précités :

Texte proposé
<p>Article 5 - JOUEURS ET JOUEUSES</p> <p><i>(Cet article fixe les conditions de participation des joueurs et des joueuses aux différents Criteriums)</i></p> <p>Dérogation : La Commission sera susceptible d'accorder une dérogation concernant la participation des joueurs et joueuses uniquement au(x) club(s) à statut professionnel. Elle publiera, en début de saison, les dérogations accordées.</p>

Le Comité de Direction adopte ces diverses modifications à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h 30.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 22 septembre 2021, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

QUOI DE 9 À LA TECHNIQUE POUR LA RENTRÉE?

Formations Fédérales d'Éducateur(trice)s Dispositif pour la saison 2021/2022

Nous vous informons de l'ouverture des formations techniques d'éducateurs(trices) pour la saison 2021/2022. Les sessions de formation reprennent uniquement en formule présentielle. Vous trouverez [ci-joint à télécharger le catalogue et le planning prévisionnel des formations.](#)

Les formations proposées à l'inscription par l'institut de formation IRFF de la L.P.I.F.F. sont :

- Certif CFF1 / CFF2 / CFF3 du 25 septembre : **Complète**
- Module U11 des 07 et 08 octobre : clôture le 22/09/2021*
- Module U13 des 14 et 15 octobre : clôture le 29/09/2021*
- Module U9 des 25 et 26 octobre : clôture le 10/10/2021*
- Certif CFF1 / CFF2 / CFF3 du 30 octobre : clôture le 08/10/2021*

Pour préinscrire vos candidats, la procédure reste inchangée : vous rendre à la rubrique « Formations » puis « Inscriptions Educateurs » sur le site internet du District des Yvelines de Football : <https://dyf78.fff.fr/inscriptions-formations/> ou sur le site internet de la Ligue Paris IDF. : <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/>

Le nombre de participants par formation ou certification étant limité, **les inscriptions seront toujours prises en compte par ordre d'arrivée et conditionnées à l'envoi :**

⇒ d'un **chèque du montant de la formation** (se référer à la Grille tarifaire : [\(cliquez ici pour la consulter\)](#)) libellé à l'ordre de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football. Un paiement par virement bancaire est également possible; dans ce cas précis, il suffit de faire une demande auprès de l'IRFF formations@paris-idf.fff.fr qui vous transmettra son RIB par courriel.

⇒ d'une **fiche d'inscription** ([cliquez-ici pour la télécharger](#)), à compléter et à signer.

Envoyer le tout à l'adresse suivante : **LPIFF - Domaine de Morfondé, 77270 Villeparisis**
(Email : formations@paris-idf.fff.fr).

Le libellé du courrier doit impérativement mentionner :

« Nom de la formation + Lieu de formation + Nom de stagiaire »

(Ex : CFF1 module U9.Montigny.Meurillon)

**Sous réserve de places disponibles*

Pour tout renseignement complémentaire:
Tél : 01 85 90 03 71 - Email : formations@paris-idf.fff.fr

Détections Départementales Garçons & Filles Dispositif pour la saison 2021/2022

Nous vous informons de l'ouverture de la campagne de détections pour la saison 2021/2022 aux échéances suivantes :

- 1^{er} tour des U.15 G. à partir du 29/09/2021 (Cliquez ici)
Ouverture des inscriptions à compter du 30/08/2021
(clôture le 23/09/2021) ;
- 1^{er} tour des U.15 F. à partir du 06/10/2021 (Cliquez ici)
Ouverture des inscriptions à compter du 07/09/2021
(clôture le 27/09/2021) ;
- 1^{er} tour des U.13 G. à partir du 27/10/2021
Ouverture des inscriptions à compter du 14/09/2021
(clôture le 04/10/2021) ;
- 1^{er} tour des U.12F & U.13 F. à partir du 20/11/2021
Ouverture des inscriptions à compter du 11/10/2021
(clôture le 02/11/2021) ;

Vous trouverez également ci-dessous (à télécharger) les catalogues prévisionnels des opérations de détections des U.13 aux U.16 Garçons & Filles sur l'ensemble de la saison 2021-2022 :

- [Catalogue Détections Garçons 2021-2022](#)
- [Catalogue Détections Filles 2021-2022](#)

Le Département Technique du District reste bien évidemment à votre écoute. Pour toute information complémentaire concernant les détections et formations, contactez :

Pour les Détections : Karim CHOUIKA - Tél : 01 80 92 80 27

Pour les Formations : Kévin HUE - Tél : 01 80 92 80 29

Email : administration@dyf78.fff.fr